

ANNEE 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE

**RAPPORT SUR
LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION
ET DE GESTION DES
DECHETS**

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| I. | PRESENTATION GENERALE..... | 2 |
| A. | PRESENTATION DU TERRITOIRE | 3 |
| B. | LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS | 4 |
| II. | LA PREVENTION | 9 |
| A. | LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL..... | 9 |
| B. | LES ACTIONS DES AMBASSADEURS DE TRI..... | 10 |
| III. | LA COLLECTE | 10 |
| A. | TONNAGES 2024 ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES..... | 10 |
| B. | LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS..... | 11 |
| C. | LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA | 12 |
| D. | LA COLLECTE EN PORTE A PORTE..... | 13 |
| E. | LUTTE CONTRE LES INCIVILITES..... | 13 |
| F. | VERS UNE GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS..... | 14 |
| IV. | LE TRAITEMENT DES DECHETS..... | 15 |
| A. | LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE..... | 15 |
| B. | LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS..... | 16 |
| 2. | LA VALORISATION DES DECHETS..... | 16 |
| V. | LES INDICATEURS FINANCIERS | 17 |
| A. | LA COTISATION AU SYVADEC | 17 |
| B. | ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE | 17 |
| C. | L'INVESTISSEMENT..... | 18 |
| VI. | PERSPECTIVES ET OBJECTIFS..... | 18 |
| VII. | CONCLUSION | 18 |

I. PRESENTATION GENERALE

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers.

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destinés notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser les usagers et citoyens.

A. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la CCSL compte **7 723 habitants** (population INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2023) répartis sur **33 communes** membres et couvre 923 km². C'est l'un des territoires les plus vastes de la Corse représentant plus de 10% de la surface de l'île.

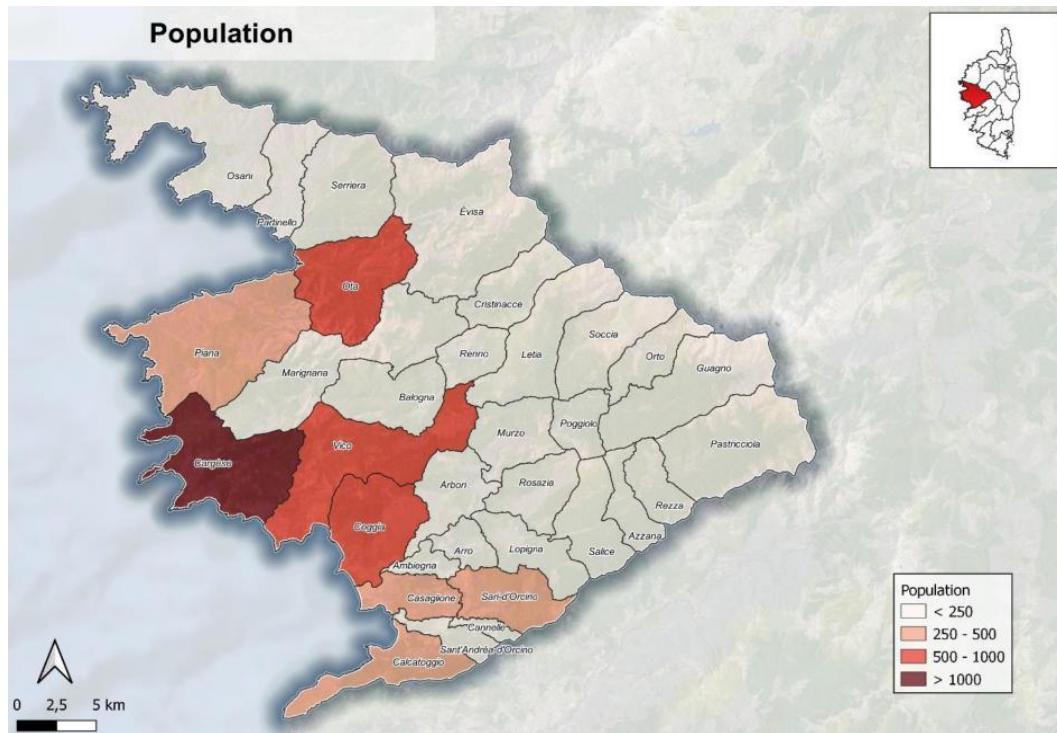


Illustration 2 : Répartition de la population au droit de la CCSL – Source : EODD – Logiciel QGIS (3.16 Hannover) – fond de carte IGN 2021- données INSEE 2019

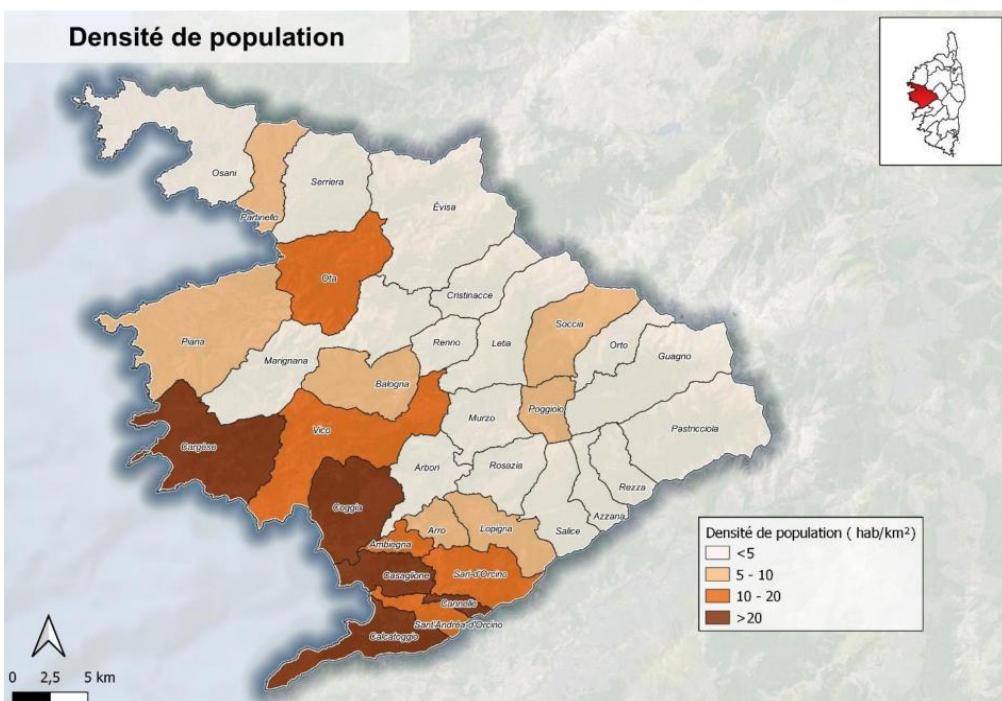


Illustration 3 : Densité de population – Source : EODD- SIG QGIS-INSEE 2019

Le territoire est globalement très peu dense avec une moyenne de 8,2 hab./km². 5 communes présentent une densité comprise entre 20 et 30 hab./km². Cargèse et Vico comptent respectivement 17% et 12% de la population.

Enfin, il s'agit d'un territoire très touristique. L'activité touristique est évaluée à partir du nombre de lits touristiques. Une commune est dite touristique si le nombre de lits touristiques par habitant est supérieur à 2,5 selon SINOE.

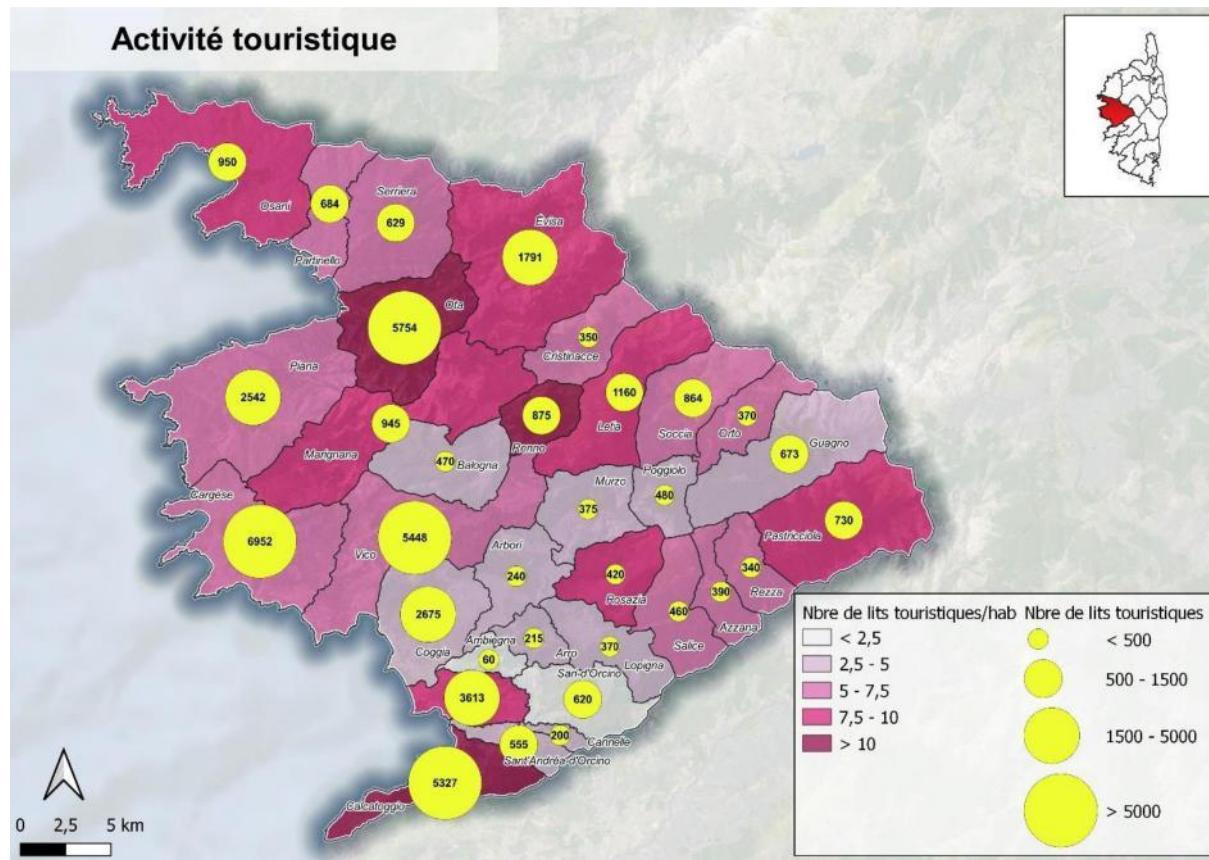


Illustration 13 : Activité touristique de la collectivité – Source INSEE 2022-SIG QGIS

La quasi-totalité des communes de la CCSL sont considérées comme touristiques au sens SINOE. Le nombre de lits touristiques par habitants est élevé, il est supérieur à 5 sur près de 64% des communes.

La population touristique de la CCSL induit une augmentation de +119% de la population municipale. Elle est principalement estimée à partir des résidences secondaires qui représentent 76% des lits touristiques.

C'est un territoire rural présentant un taux de résidences secondaires nettement supérieur au taux de résidences principales ainsi qu'une forte attractivité touristique en saison estivale sur sa façade littorale. La population est multipliée par 3 ou 4 sur certaines communes.

B. LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte est composé de 29 agents titulaires :

- 1 responsable technique ;
- 1 adjoint au responsable technique ;
- 1 Coordonnateur de collecte
- 1 chef de parc ;
- 1 mécanicien poids-lourds
- 24 agents de collecte des déchets

Durant l'année, la communauté de communes a renforcé son service de collecte avec 16 agents contractuels, de remplacement ou saisonniers.

2. LES MOYENS MATERIELS

a) LES MOYENS MATERIELS EXISTANTS

La CC Spelunca-Liamone dispose des véhicules suivants pour assurer sa mission :

| | | |
|-----------|--|--------------------------------|
| AD078QD | Ford Transit - 4 phase 2 (Km) | Camion Benne (VUL) |
| AD148FS | Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5) | Camion-Poubelle (PL) |
| AX197FS | Renault Trucks Maxity (F24 - Km) | Camion Benne (VUL) |
| BD308LD | Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5) | Camion-Poubelle (PL) |
| BF403QP | Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5) | Camion-Poubelle (PL) |
| BP159RG | Mitsubishi Fuso Canter - 7 | Camion-Poubelle (PL) |
| BP197RG | Mitsubishi Fuso Canter - 7 | Camion-Poubelle (PL) |
| CA597HZ | Peugeot Partner - 2 | Utilitaire - fourgon (VUL) |
| CJ759JH | Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6) | Camion Benne (VUL) |
| DE588PF | Mercedes-Benz Trucks Atego - 2 (Euro 5) | Camion-Poubelle (PL) |
| DZ076DE | Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6) | Camion-Poubelle (PL) |
| EC381SN | Vehixel Next (Mercedes Atego - Euro 6) | Camion-Poubelle (PL) |
| ES078WX | Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6) | Camion Benne (VUL) |
| EW834FG | Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6) | Camion-Poubelle (PL) |
| FK391MT | Peugeot Partner - 2 Electric | Utilitaire - fourgonnette (VP) |
| FQ498WJ | Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6) | Camion-Poubelle (PL) |
| FQ501WJ | Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6) | Camion-Poubelle (PL) |
| FS135QB | Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6 | Camion-Poubelle (PL) |
| FS567HH | Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6 | Camion-Poubelle (PL) |
| FS855JT | Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6 | Camion-Poubelle (PL) |
| FS910PH | Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6 | Camion-Poubelle (PL) |
| FZ319PW | Ford Transit/Tourneo Custom - 2 phase 1 (Euro 6) | Utilitaire - fourgon (VUL) |
| GR-955-JJ | Nissan Cabstar E | Camion-Poubelle (PL) |
| GR-962 ER | Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5) | Camion-Poubelle (PL) |
| GS923HV | Citroën C3 | Voiture |
| GS944HV | Citroën C3 | Voiture |
| GS938HV | Citroën C3 | Voiture |
| GT638JG | Peugeot Partner | Utilitaire - fourgonnette |
| GT665JG | Peugeot Partner | Utilitaire - fourgonnette |
| GT612JG | Peugeot Partner | Utilitaire - fourgonnette |

Le parc de véhicules comprend également 4 véhicules immobilisés.

b) LA LOCATION

Pour les besoins la CC Spelunca-Liamone a procédé à la location d'un VL 5m3 de janvier à décembre. En vue de la saison estivale et compte tenu du nombre de véhicules hors service, la collectivité a lancé un marché de location de véhicule. Le montant total annuel consommé s'élève à 83 404.17€.

II. LA PREVENTION

Les biodéchets représentent encore 27 % de nos poubelles. Le compostage permet de réduire facilement nos poubelles tout en produisant un compost de grande qualité.

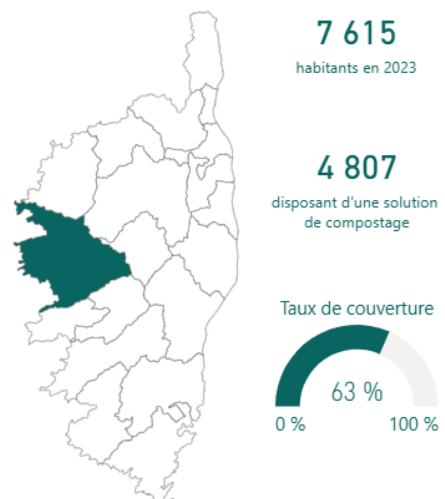
C'est un processus de transformation des biodéchets (déchets alimentaires + déchets verts) par des êtres vivants, en un amendement riche et naturel.

Ce mélange crée dans un composteur un habitat favorable au développement des micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques) et d'une microfaune (vers, cloportes et autres insectes). Ces différents micro-organismes, hébergés et nourris, produisent en contrepartie un fertilisant comparable à de l'humus des forêts : le compost !

A. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans le cadre de son plan compostage, le SYVADEC a distribué gratuitement des composteurs individuels aux particuliers à l'occasion de réunions publiques organisées en collaboration avec la Communauté de communes. L'opération est désormais achevée

En 2024, 63% de la population du territoire est couverte par le compostage.



(Source SYVADEC)

B. LES ACTIONS DES AMBASSADEURS DE TRI

Les ambassadeurs de tri jouent un rôle essentiel dans le processus du tri sélectif puisqu'ils informent et sensibilisent les administrés. Ils se déplacent régulièrement pour aller à la rencontre des professionnels et particuliers. Ils ont également participé à l'animation de stand lors d'évènements.

Un ambassadeur de tri a suivi la formation de guide composteur en fin d'année.

III. LA COLLECTE

Les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sont fixées par le Règlement de service voté par délibération n°2020-039 en date du 11 décembre 2020.

A. TONNAGES 2024 ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES

Nous observons un léger accroissement des ordures ménagères à hauteur de 4.21% par rapport à 2023. La collecte sélective est en baisse à hauteur de 5%.

| Flux | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Collecte sélective | 1 013 | 1 163 | 1 289 | 1 474 | 1 221 | 1 150 |
| Verre | 539 | 520 | 685 | 648 | 519 | 544 |
| Papier | 135 | 94 | 76 | 85 | 81 | 29 |
| Emballages | 302 | 509 | 349 | 398 | 394 | 365 |
| Bio Dechets | 37 | 40 | 179 | 343 | 227 | 212 |
| Déchets détournés | 111 | 128 | 164 | 194 | 212 | 227 |
| Biodechets compostés par l'habitant | 111 | 128 | 164 | 194 | 212 | 227 |
| Résiduel | 4 326 | 3 986 | 4 193 | 3 947 | 3 802 | 3 983 |
| Tout Venant | 277 | 283 | 296 | 117 | 116 | 143 |
| OM | 4 049 | 3 703 | 3 897 | 3 830 | 3 686 | 3 841 |
| Textile | 15 | 10 | 14 | 13 | 14 | 15 |
| Textiles | 15 | 10 | 14 | 13 | 14 | 15 |
| Valorisable Recyclerie | 1 311 | 1 320 | 1 651 | 1 746 | 1 564 | 1 655 |
| Végétaux | 188 | 191 | 215 | 198 | 188 | 215 |
| TV Valorisé | 222 | 244 | 300 | 464 | 427 | 386 |
| Pneus | 7 | 13 | 13 | 19 | 12 | 13 |
| PMCB | | | | | | 17 |
| Meuble | 217 | 285 | 305 | 271 | 264 | 340 |
| Métaux | 161 | 176 | 202 | 199 | 196 | 189 |
| Gravats | 151 | 102 | 247 | 191 | 78 | 73 |
| DEEE | 157 | 135 | 159 | 155 | 183 | 183 |
| DDS | 5 | 6 | 10 | 13 | 11 | 14 |

(Source SYVADEC)

B. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets volumineux non collectés avec les ordures ménagères. Leur collecte nécessite des sujétions techniques spéciales. Ils doivent être collectés à part selon des modalités fixées par arrêté du maire.

La compétence de la collecte des encombrants n'est pas spécifiquement prévue par les statuts de la collectivité, elle n'est donc pas exercée de manière homogène sur l'ensemble du territoire de Spelunca-Liamone.

| Communes | Encombrants réalisés par CC Spelunca-Liamone ou commune | Mode (PAV, Porte à porte, Liste) |
|----------------------|---|--|
| Cargèse | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Vico | Commune en régie | |
| Coggia | Commune en régie | |
| Ota | Commune en régie | |
| Calcatoggio | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Piana | Commune en régie | |
| Casaglione | Commune en régie | |
| Sari d'Orcino | Commune en régie | |
| Evisa | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Soccia | CC Spelunca-Liamone | Porte à porte |
| Guagno | Commune en régie | |
| Balogna | Commune en régie | |
| Serriera | Commune en régie | |
| Letia | CC Spelunca-Liamone | Porte à porte |
| Marignana | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Partinello | Commune en régie | |
| Osani | Commune en régie | |
| Poggiolo | CC Spelunca-Liamone | Porte à porte |
| Lopigna | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Pastricciola | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Arro | Commune en régie | |
| Murzo | CC Spelunca-Liamone | Porte à porte |
| Salice | Commune en régie | |
| Sant'Andrea d'Orcino | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Ambiegna | CC Spelunca-Liamone | PAV |
| Renno | CC Spelunca-Liamone | Liste |
| Orto | Commune en régie | |
| Arbori | CC Spelunca Liamone | PAV |
| Cristinacce | CC Spelunca Liamone | Porte à porte |
| Rosazia | Commune en régie | |
| Rezza | CC Spelunca Liamone | PAV |
| Cannelle | CC Spelunca Liamone | PAV |
| Azzana | CC Spelunca Liamone | PAV |

La liste des encombrants n'est pas définie par la loi, il peut s'agir notamment :

- Du mobilier (table, chaise, armoire ...),
- De matelas,
- De sommier,
- D'appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière ...)

Ne sont pas considérés comme des encombrants bien que volumineux :

- Les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...),
- Les pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte autorisé,
- Les cumulus et chauffe-eau
- Les véhicules à moteur

Les conditions de collecte des encombrants sont définis par arrêté du maire, il peut s'agir :

- soit d'une collecte à date fixe ou sur rendez-vous,
- soit d'un dépôt aux points d'apport volontaire
- soit d'un dépôt au quai de transfert du SYVADEC

La production des encombrants sur le territoire de Spelunca-Liamone présente également un fort caractère saisonnier.

Moyens :

- ✓ 2 agents
- ✓ 2 véhicules

C. LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA

Le hameau de Girolata sur la commune d'Osani bénéficie d'un service de collecte des déchets adapté à sa situation géographique et plus particulièrement à son accessibilité qui s'effectue par la mer ou par un sentier de randonnée. Ce hameau sis au sein du Golfe classé patrimoine mondial de l'UNESCO est particulièrement impacté par la saisonnalité. Seulement 8 habitants résident à l'année.

Ainsi, compte tenu des sujétions spéciales de la collecte des déchets à Girolata deux organisations héritées du SIVU du SIA ont été poursuivies par la CC SPELUNCA LIAMONE :

- En saison estivale (avril à octobre) :
 - 1 agent saisonnier à 28 heures
 - 1 prestataire de service pour l'évacuation par barge du tri sélectif
 - Héliportage
- En saison basse (novembre à mars) :
 - 1 prestataire de service

Un terrain sis à Novella de 5 000m² est dédié aux installations de 15 moloks pour les ordures ménagères résiduelles.

Les moloks sont évacués lors d'héliportages et vidés dans des bennes provenant de Haute Corse compte tenu des difficultés d'accès au col de Palmarella par le sud, liées aux calanques.

Ces bennes sont ensuite acheminées par un prestataire jusqu'au centre de Viggianello.

En 2024 les dépenses réalisées pour la collecte des déchets à Girolata s'élèvent à 64 591.90€.

D. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

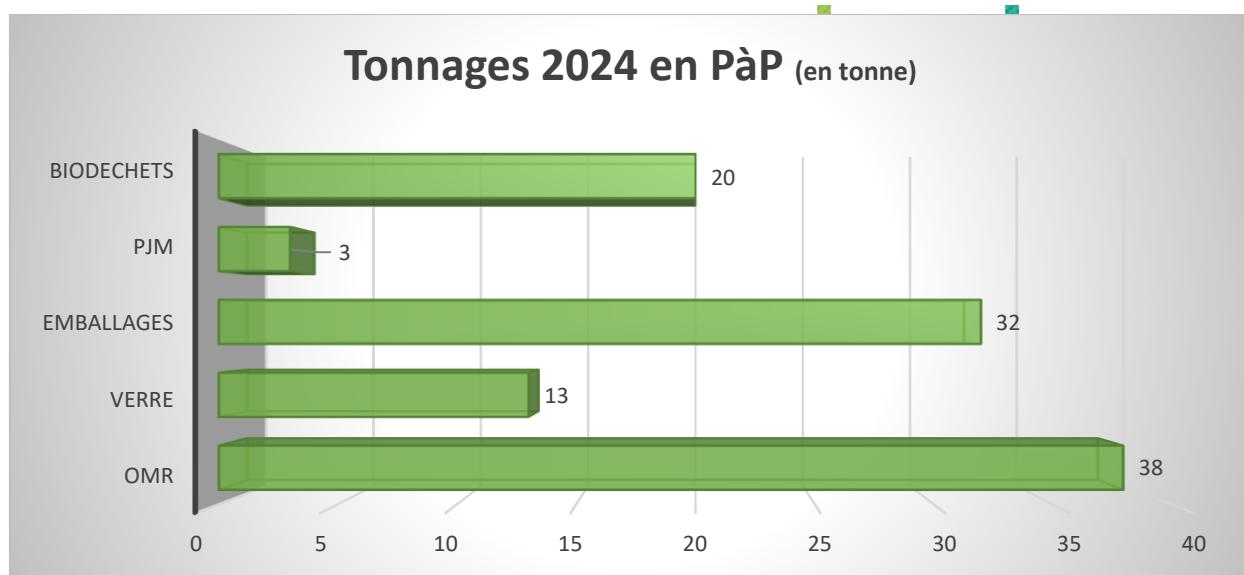
Depuis janvier 2020 la collecte des déchets en porte à porte a été progressivement mise en place sur 8 communes dans le but :

- De faciliter le geste de tri
- De responsabiliser les administrés
- De proposer un service de collecte de proximité
- D'améliorer le cadre de vie

Ce nouveau mode de collecte a engendré une nouvelle organisation et l'adaptation des véhicules de collecte :

- 2 ambassadeurs de tri assurent la communication auprès des usagers
- La collecte est effectuée en sac en porte à porte conformément au calendrier de passage
- Les sacs doivent être déposés par l'usager avant 6h le matin
- Les sacs de tri sont distribués par la Communauté de communes
- Le véhicule de collecte est adapté aux ruelles étroites mais ne dispose qu'une d'une faible Capacité

Les chiffres :



La collecte sélective s'établit à 64% contre 36% d'ordures ménagères.

A noter que depuis le début de l'opération, la Communauté de communes a fait l'acquisition de sacs de tri avec la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 26 833€ sur la Dotation Quinquennale.

E. LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

En 2020, le Président de la communauté de communes Spelunca-Liamone a renoncé à l'exercice des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets par arrêté n°2021-001.

Les maires conservent donc la police spéciale des déchets jusqu'au renouvellement du conseil communautaire et l'élection d'un nouveau président.

De nombreuses incivilités sont constatées sur l'ensemble du territoire (dépôts de gravats, non-respect des jours de collecte des encombrants, etc.) engendrant des nuisances, une détérioration du cadre de vie ainsi qu'un surcoût considérable pour les collectivités. La création d'une police environnementale est fondamentale

F. VERS UNE GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Depuis 2019, la collectivité a mis en place une collecte en porte à porte pour les professionnels dont le tonnage s'élève, en 2022, à 324 tonnes.

Entre 2020 et 2022, la collectivité a instauré une collecte des biodéchets, en sac, en porte à porte sur 8 communes de montagne. Les biodéchets représentent 27% de cette collecte.

Néanmoins, le coût de cette collecte s'élevait en 2021 à 14 000€ la tonne.

Entre 2019 et 2022 la collectivité a collecté au total 599 tonnes de biodéchets.

Parallèlement le SYVADEC, en collaboration avec la Communauté de communes, a distribué gratuitement des composteurs sur l'ensemble du territoire.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude pour la généralisation du tri à la source fait apparaître les enjeux suivants qui doivent être pris en compte pour la définition du mode de gestion à mettre en œuvre ou pour compléter le schéma de gestion des biodéchets déjà en place.

- Territoire très vaste avec de nombreux villages et hameaux
- Territoire avec 2 types d'habitat d'instincts : montagne et littoral
- Fort impact touristique
- Difficulté d'accès des bourgs de montagne
- Gros potentiel de déploiement du compostage individuel et partagé sur le secteur montagne

Proposition du mode de gestion des biodéchets :

1) La sectorisation du territoire :

Le service proposé pour la collecte des biodéchets devra être adapté au territoire en prenant en compte les disparités entre le littoral et la montagne.

2) Le mode de gestion :

D'une manière générale, la mise en place de solution de proximité sera privilégiée.

- Le déploiement des composteurs individuels devra être poursuivi. A ce titre il est proposé aux membres du Conseil communautaire de récupérer la gestion des distributions en lieu et place du SYVADEC.
- L'intensification de la mise en place de composteurs partagés ou collectifs. La gestion des composteurs partagés sera à la charge de la Communauté de communes qui formera des agents « maîtres composteurs ». Les composteurs collectifs seront installés chez les professionnels les plus excentrés et gérés par leurs soins. L'utilisation de pavillon de compostage pourra également être proposée.

- Dans les zones les plus urbaines, la collectivité pourra proposer une solution en points de regroupement.
- La collecte en porte à porte sera poursuivie chez les professionnels. Elle pourra être mise en place pour les particuliers en fonction de la géographie du territoire, de la typologie de l'habitat et des moyens nécessaires.

Pour l'installation de ces équipements, chaque commune devra mettre à disposition de la Communauté de communes des espaces fonciers communaux ou privatifs (sous réserve de la signature d'une convention) accessibles aux usagers et à un véhicule de type utilitaire.

Le nombre de points de proximité en composteurs partagés devra être en cohérence avec la densité de population, la géographie et les caractéristiques propres de chaque commune. **Conformément à l'arrêté ministériel du 7 juillet 2021, l'installation de points d'apport volontaire de biodéchets, pour les communes rurales, devra couvrir maximum 250 habitants par point d'apport volontaire.**

Afin de mener à bien ce projet le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°2023-014 du 11 avril 2023, le recrutement d'un chargé de mission biodéchets, contractuel (poste financé par l'Etat – Dispositif Fonds vert).

A la clôture de l'exercice 2024 :

- Le recrutement était infructueux.
- Un agent de la collectivité a suivi la formation de guide composteur
- La collectivité a obtenu un financement de l'Etat (dispositif Fonds vert)
- La SYVADEC a été sollicité pour la mise en place de composteurs partagés sur les communes de montagne

IV. LE TRAITEMENT DES DECHETS

La communauté de communes Spelunca-Liamone est adhérente au SYVADEC pour le traitement des déchets collectés sur son territoire.

A. LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE

Le SYVADEC a mis en place deux quais de transfert sur le territoire ainsi qu'une plateforme de traitement des biodéchets :

- ✓ Quai de transfert de Vico

Ce quai était un centre d'enfouissement pour les OM résiduelles jusqu'en avril 2017. Il est désormais uniquement un quai de transfert. Le quai de transfert est actuellement insuffisant pour recueillir l'ensemble des flux du territoire de l'Ouest Corse. En période estivale, un certain nombre de camions n'ont pas pu décharger leurs collectes en raison de la saturation des bennes, ce qui a généré des problèmes organisationnels pour la collectivité.

- ✓ Quai de transfert de Piana

Ce quai de transfert est adapté pour recevoir les flux de déchets des communes de Piana, Ota, Osani, Serriera et Partinello. Par contre, il ne peut recevoir les flux de la commune de Cargèse en cas de saturation du quai de transfert de Vico.

Par ailleurs, la situation de ce quai n'est pas idéale pour les communes du SIA et d'Ota en raison des calanques de Piana à traverser pendant la période estivale. Cela nécessite de réaliser les collectes très tôt le matin afin d'éviter le trafic routier.

- ✓ Plateforme de traitement des biodéchets de Cargèse

Depuis le 1^{er} mai 2019, la Communauté de communes a accès à la plateforme de traitement des biodéchets sise lieudit A Confina – Commune de Cargèse.

- ✓ Recyclerie de Rezza

La recyclerie de Rezza est fermée depuis le 1^{er} juin 2017, provoquant une augmentation des dépôts d'encombrants et le rallongement de la durée des tournées pour les communes du Cruzzini. Le temps de trajet de la commune de Pastricciola au quai de transfert de Vico est de 2h45.

Par délibération n°2019-054 en date du 13 décembre 2019 le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'implantation d'une infrastructure de proximité à Rezza. Cette installation, gérée par le SYAVEDC, permet d'offrir aux usagers un service de proximité.

Le SYVADEC a engagé des travaux de réhabilitation du site, entre avril et octobre 2024, à hauteur de 167 000€ HT financés à 30% par l'ADEME. Le site est accessible depuis le 18 décembre 2024 aux jours et horaires suivants :

- Le mercredi de 8h30 à 12h
- Le samedi de 13h30 à 17h

Ce site accepte les déchets ci-dessous :

| | |
|--|--|
| ✓ Le bois | ✓ Le tout-venant |
| ✓ Les articles de bricolage et jardin | ✓ Les articles de bricolage et jardin thermiques |
| ✓ Les articles de sport et loisirs | 🚫 Les bouteilles de gaz |
| ✓ Les cartons | ✓ Les cartouches d'encre |
| ✓ Les déchets d'équipements électriques et électroniques | ✓ Les déchets du bâtiment |
| 🚫 Les déchets spéciaux | ✓ Les gravats |
| 🚫 Les huiles | ✓ Les jeux et jouets |
| ✓ Les lampes | ✓ Les métaux |
| ✓ Les meubles | ✓ Les piles |
| 🚫 Les pneus | 🚫 Les textiles |
| ✓ Les végétaux | |

(Source SYVADEC)

B. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. LE STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

En 2019, les ordures ménagères du territoire de la CC SPELUNCA LIAMONE ont été transportées vers une installation appartenant au SYVADEC à Viggianello.

A partir du 8 novembre 2019, l'accès à l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) de Viggianello a été bloqué par le collectif Valindu Lindu en réaction à la décision de la Préfète d'autoriser la société *Lanfranchi Environnement* à exploiter une IDSND à Viggianello.

Depuis, les ordures ménagères sont à nouveau acheminées vers le site de Viggianello.

2. LA VALORISATION DES DECHETS

La rupture de charges des collectes sélectives se fait sur les quais de transfert. Après pesée, les différents flux sont transportés vers les sites de tri et de valorisation :

- Les papiers et journaux sont envoyés vers les usines papetières
- Le verre est transporté à Béziers pour être reconditionné
- Les emballages sont valorisés à Nîmes
- Les métaux, aluminium sont transférés au centre d'affinage d'aluminium selon les demandes
- Les cartons sont réceptionnés à Avignon
- Les bennes de meubles sont collectées par les prestataires de collecte sous contrat avec EcoMobilier sur les quais de transfert. Pour la Corse les prestataires locaux sont : AM Environnement et Environnement Services. Leur rôle est de les démanteler en vue de regrouper les matières par famille de matériaux : bois, mousse, plastique, ferraille, laine...Les matériaux seront ensuite expédiés vers des repreneurs sur le continent qui les utiliseront comme matière première pour la fabrication de nouveaux objets.
- Les biodéchets sont traités sur la plateforme de Cargèse

V. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le coût à la tonne s'établit à 459€ (moyenne régionale à 451€). Le service de collecte est financé à 98% contre 97% en 2023. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 86% du financement et la redevance spéciale des ordures ménagères 11%.

A. LA COTISATION AU SYVADEC

La cotisation est calculée :

- sur la base du tonnage des déchets résiduels (ordures ménagères et tout-venant des recycleries) ;
- selon un tarif dégressif en fonction des performances de collecte sélective

| Palier 2024 | Performances de collecte sélective | Cotisation 2024 | Cotisation 2024 sans transfert |
|----------------------|------------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| PALIER 1 | <10% | 446 € | 395 € |
| PALIER 2 | 10 à <20% | 416 € | 365 € |
| PALIER 3 | 20 à <30% | 386 € | 335 € |
| PALIER 4 | 30 à <40% | 356 € | 305 € |
| PALIER 5 | 40 à <50% | 326 € | 275 € |
| PALIER 6 | 50 à <60% | 296 € | 245 € |
| <i>PALIER minoré</i> | <i>10 à <20%</i> | <i>166 €</i> | <i>115 €</i> |

(Source SYVADEC)

La cotisation prévisionnelle pour l'année 2024 s'établissait à 1 378 425€.

Le taux de collecte sélective s'élève à 26.5%, soit un coût à la tonne de 386€.

Compte tenu d'un accroissement de nos tonnages d'OMR, un ajustement de la cotisation a été effectué à hauteur de 157 941.70€.

La cotisation pour l'année 2024 est arrêtée à la somme de 1 536 366.7€.

B. ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Au cours de l'année 2023 la Communauté de communes a participé à une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative portée par le SYVADEC.

Un bureau d'études spécialisé dans la prévention et la gestion des déchets, accompagné d'un cabinet d'études financier, ont été mandatés par le SYVADEC pour la réalisation de la mission qui se déroulait en 5 phases.

A l'issue de la mission, un plan d'action a été proposé à la Communauté de communes. La mise en œuvre de cette tarification incitative implique :

- Une adaptation du schéma de collecte au nouveau mode de financement
- Des investissements importants qui seront déterminés en fonction du choix des modes de collecte des déchets (matériels de pré-collecte, logiciel, véhicules, etc.)
- Des moyens humains supplémentaires (police environnementale, agent en charge de la facturation, agent en charge de la mise en œuvre de la TI, etc.).

C. L'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2024 la Communauté de communes a procédé aux investissements ci-dessous :

| Objet | Montant TTC |
|--------------------------|-------------|
| Bacs de tri sélectif | 7 101.25€ |
| Bacs pour les biodéchets | 2 028€ TTC |
| Bacs ordures ménagères | 5 940€ |

VI. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

Pour l'année à venir le service de prévention des déchets se fixe plusieurs objectifs prioritaires.

Dans un premier temps il s'agira de rationaliser nos dépenses de fonctionnement.

Le lancement d'un marché et la mise en place d'une cuve à gasoil sur site nous permettra de réduire nos coûts de carburant.

Parallèlement les tournées de collecte seront optimisées grâce à un redécoupage du territoire et une adaptation des fréquences.

Enfin, les dépenses liées à l'entretien du matériel roulant devront être maîtrisées. Un marché d'entretien devra être lancé. Dans le même temps le parc automobile de la collectivité sera, en partie, renouvelé. Les véhicules vétustes seront vendus.

Dans un deuxième temps, les responsables du service s'attacheront à réorganiser les équipes de collecte afin d'accroître les tonnages de collecte selective. Des équipes dédiées intégralement à ces flux seront mises en place dès le début de l'année 2025.

De plus, le tri à la source des biodéchets sera mis en œuvre, d'une part avec le déploiement de composteurs partagés dans les communes de montagne et, d'autre part, avec la mise en place d'une collecte en point d'apport volontaire sur le littoral.

En outre, la Communauté de communes bénéficiera d'un dispositif d'accompagnement du SYVADEC pour la réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ainsi que de la redevance spéciale incitative pourront être mises en œuvre selon un calendrier établi sur 8 ans.

Dans cette perspective, la Communauté de communes devra lancer une étude d'optimisation du service de collecte des déchets d'ici 2026.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport met en évidence les efforts réalisés par la Communauté de communes dans la gestion des déchets, ainsi que les perspectives d'amélioration pour répondre aux attentes des usagers et aux exigences réglementaires et environnementales.